

Aux fédérations
affiliées à l'UFE

Berlin, le 17 octobre 2009 /bb

Information N° 6/2009

Procès-verbal de la réunion du comité douanier de l'UFE le 21 septembre 2009 à Bruxelles

Chers collègues,

Nous vous faisons parvenir en annexe le procès-verbal de la réunion du comité douanier de l'UFE du 21 septembre 2009 à Bruxelles pour prise de connaissance.

Avec mes sentiments collégiaux les meilleurs

(R. Zender)
Secrétaire général de l'UFE



Procès-verbal
de la réunion du
comité douanier de l'UFE
le 21 septembre 2009 à Bruxelles

Participants:

Cf. la liste de présence jointe

1. Accueil des participantes et participants par le Président de l'UFE, Dieter Ondracek et le Président par intérim du comité douanier de l'UFE, Klaus-Hilger Leprich

Le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, inaugure la réunion à 10.00 heures et accueille les participants. Il excuse Jorn Rise Andersen, qui ne peut pas participer à la réunion pour raisons de santé. Il explique que, pour des raisons de santé, Jorn Rise Andersen ne peut pas continuer à assurer la Présidence du comité douanier et qu'il a prié le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, de confier la fonction de Président du comité douanier au collègue Klaus-Hilger Leprich jusqu'à l'arrivée à échéance de la période électorale en septembre 2010. Le comité douanier a élu à l'unanimité le vice-président de l'UFE, Klaus-Hilger Leprich au poste de Président du comité douanier jusqu'à l'arrivée à échéance de la période électorale en septembre 2010 au Portugal.

Pour mettre les choses au point, le Président de l'UFE explique que Jorn Rise Andersen s'est uniquement retiré de la Présidence du

comité douanier mais qu'il conserve ses fonctions en tant que vice-président de l'UFE.

En outre, le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, explique que le collègue Frank Stöhr, membre du comité social et douanier, qui devait présenter un exposé, est actuellement retenu à Rome et que, contrairement au programme, il ne pourra s'adresser aux collègues du comité douanier que dans le courant de l'après-midi.

Klaus-Hilger Leprich tient à dire un grand merci pour la confiance qu'on lui témoigne et il accepte le poste de Président du comité douanier. Il explique qu'en compagnie de tous les collègues, il veut faire avancer les choses d'ici à la prochaine réunion du comité dans un an. Il faudrait pour cela améliorer la communication encore insuffisante entre les membres du comité douanier. Dans le cadre des différentes enquêtes, on n'enregistre que peu de retours. Sur demande du collègue Klaus-Hilger Leprich, les membres du comité douanier disent clairement qu'ils ne veulent pas se contenter d'utiliser le comité douanier comme instance permettant d'échanger des idées et des expériences. Ils souhaitent au contraire améliorer la situation dans les administrations douanières de façon offensive, donc faire de la politique syndicale de façon offensive. On est d'accord pour dire que l'UFE ne peut pas résoudre de problèmes nationaux mais qu'elle peut regrouper les problèmes nationaux pour les faire avancer de façon offensive. Pour ce qui est des différents rapports concernant la situation dans les différents pays, que la Présidence avait souhaité recevoir, on note que seuls les collègues hongrois de la VPFSZ ont remis un document correspondant.

Ensuite, on discute de la situation des douanes dans les différents pays. Les collègues français expliquent que la façon dont les douanes françaises vont devoir travailler à l'avenir ressort d'un rapport annuel de l'administration. Le Président du comité douanier demande s'il existe un Etat membre où il n'existe pas de rapport annuel.

Rigte Brouwer, des Pays Bas, explique de le Ministère des finances rédige un rapport annuel mais que seule une partie négligeable se rapporte aux douanes.

Emiel Boriau, de Belgique, explique que le rapport établi ne correspond pas à la réalité.

Le Président du comité douanier, Klaus-Hilger Leprich, expose que les procédures d'audit dans le domaine douanier sont souvent considérées comme plus importantes que les contrôles douaniers à proprement parler. Klaus-Hilger Leprich note qu'il est important que les syndicats s'expriment au sujet des rapports respectifs, même si le contenu de ces rapports n'est pas exact.

Pour ce qui est de l'enquête de l'UFE de 2006 concernant l'organisation des administrations douanières, Klaus-Hilger Leprich explique qu'il a fallu presque trois ans pour obtenir un sondage somme toute «incomplet».

Concernant une étude de l'OCDE relative aux systèmes fiscaux et douaniers de 2006, Klaus-Hilger Leprich explique que de tels travaux de grandes organisations sont certes très utiles mais n'ont souvent rien avoir avec la réalité.

Un point critique qu'il convient d'évoquer est que le Commissaire Kovács, lors de ses dernières déclarations, aurait cité les douanes comme un éventuel obstacle. C'est un aspect typique de la discussion actuelle. La libre circulation des marchandises nécessiterait certes des contrôles mais ces contrôles ne devraient pas entraver la circulation des marchandises.

Le Président Klaus-Hilger Leprich explique que les points cités dans la résolution douanière de Budapest (page 3 de la résolution) doivent dans un premier temps être traités sur le plan national. Ces points doivent être traités sur le plan national pour « donner une vraie vie » à la résolution. Il faudrait expliquer, au vu d'exemples concrets, que certaines choses dans la pratique ne fonctionnent pas comme prévu. Pour ce qui est du moyen de communication, le Président du comité douanier explique qu'il faut accorder la préférence à l'Internet.

Le vice-président Giordano Schera explique qu'à la crise financière mondiale vient s'ajouter une crise sociale. Il est important de constater ce qui se passe dans les administrations douanières des différents Etats membres. Au cours d'un voyage dans les Pays baltes, il a appris que le salaire des employés des douanes a été divisé par deux.

Il serait également intéressant d'apprendre comment l'Islande a surmonté la crise.

Le Président du syndicat islandais explique que la crise n'a pas eu de conséquences aussi désastreuses pour le service public et que les salaires dans le domaine douanier n'ont été réduits « que » de 9%. En outre, il n'y a plus de nouvelles embauches. Les employés partant à la retraite ne sont pas remplacés. Mais si les licenciements de 10% prévus pour 2010 sont vraiment effectués, cela devra sans aucun doute être considéré comme dramatique. Il n'y a pas encore eu de licenciements, mais seulement parce que le directeur des douanes s'est investi pour permettre des départs en préretraite afin d'éviter des licenciements.

Les collègues français exposent les évolutions dans le domaine douanier et expliquent ce qui suit: en France, il existe également une planification à moyen terme. Ainsi, le rapport stipule le nombre de fonctionnaires des douanes qui travailleront encore dans ce domaine en 2011. On y aborde également les tendances et les évolutions. Ainsi, le syndicat français pourrait aborder des problèmes au vu de ce rapport car les documents se penchent également sur l'avenir.

Pour ce qui est des collègues du domaine fiscal, le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, explique qu'on a formulé des exigences précises pour lutter contre les paradis fiscaux, à savoir la mise en place d'une sorte d'Europol dans le domaine fiscal. Pas équipée comme Europol mais comme Eurojust. Maintenant, la proposition pour la mise en place d'Eurofisc a été reprise par Kovács. Pour Eurofisc, on exige également que respectivement deux experts en matière fiscale soient désignés par chacun des Etats membres. En ce qui concerne Eurofisc, on aurait maintenant franchi la première étape. La deuxième étape consiste en la mise en place par les comités législatifs et la troisième étape, à « donner réellement vie » à Eurofisc.

Le Président du comité douanier explique qu'il serait important d'analyser si les problèmes nationaux d'un Etat affectent également un autre Etat membre. Il faudrait respectivement contrôler quelles sont les expériences que les autres Etats membres ont fait avec leur façon de procéder.

La résolution de Budapest doit encore une fois être envoyée par e-mail aux syndicats affiliés pour que ces derniers nous remettent le catalogue de thèmes de la page 3 avec des exemples de leurs pays respectifs.

Maintenant, le Président du comité douanier accueille le vice-président de la direction fédérale des finances Ouest, dont le siège se situe à Cologne. Monsieur Drude est un précurseur en matière de lutte contre le travail au noir et les emplois illégaux en Allemagne.

Le vice-président Drude expose qu'en Allemagne, la lutte contre le travail au noir et les emplois illégaux compte parmi les tâches qui incombent à l'administration douanière. Dans les autres Etats, ces tâches dépendent souvent du Ministère du travail. Mais il existe des parallèles entre autre avec l'Autriche et la Hongrie, où on pense que les douanes doivent se charger de la lutte contre le travail au noir et les emplois illégaux.

Le vice-président Drude expose qu'on a commencé à assumer ces fonctions en 2004 et qu'on dispose maintenant de cinq ans d'expérience dans ce domaine. 2.000 collègues, dépendant du Ministère du travail, ont été transférés aux douanes de sorte qu'au total 6.500 employés des douanes s'occupent maintenant de ces affaires. On met l'accent sur trois thèmes principaux, à savoir déterminer les non-paiements de cotisations sociales /contributions fiscales, l'octroi non justifié d'aide sociale et les violations de la charte de l'artisanat. Pour 2005, le volume du travail au noir a été estimé à 356 milliards d'euros.

Il s'agit avant tout de lutter contre le travail au noir dans les ménages et contre le travail au noir organisé. Ainsi, certaines personnes travaillent parfois pendant 12 heures pour 3,00 € à 5,00 €.

Souvent, ces personnes n'ont pas de permis de travail. On ne leur verse pas le salaire minimum et les employeurs ne versent pas de cotisations sociales. Il serait également fréquent de faire passer des salariés dépendants pour des personnes indépendantes, en concluant des contrats avec des personnes pseudo-indépendantes. C'est ainsi qu'on donne à bail des tables à des garçons de café ou encore un véhicule à un chauffeur routier ou des rangées d'asperges à des personnes qui les récoltent. Actuellement, le service de contrôle financier en charge du

travail au noir (FKS) est présent dans 40 services principaux des douanes et 113 sites différents à travers toute l'Allemagne. Etant donné que le nombre de secteurs où on paie des salaires minima augmente, comme par exemple dans l'industrie du bâtiment, pour les coursiers, les techniciens de surface et les sociétés de surveillance, il faudra à l'avenir employer encore davantage de fonctionnaires des douanes pour contrôler le respect de ces salaires. Quelques 100.000 indications sont fournies chaque année par la population et le reste des informations est fourni par les entreprises. Le service de contrôle financier en charge du travail au noir dispose de droits de contrôle et d'enquête.

Les collègues luxembourgeois parlent de la lutte contre le travail au noir dans leur pays. André Friden explique que les douanes collaborent avec l'inspection du travail. Les douanes auraient par ex. le droit de fermer des chantiers immédiatement en cas d'irrégularités flagrantes.

Les collègues hongrois exposent qu'en Hongrie, les douanes pourraient également être chargées de la lutte contre le travail au noir si un accord est conclu entre l'administration fiscale et les douanes.

Le collègue McLean de Grande-Bretagne explique qu'au Royaume-Uni, tout comme en Allemagne, il existe certaines spécificités. On contrôle entre autre le respect des salaires minima. Le travail au noir et les emplois illégaux ne représentent qu'un délit de droit civil.

Le vice-président Drude explique que la collaboration avec les collègues luxembourgeois est traditionnellement très bonne et qu'on a effectué des stages.

Les collègues danois expliquent qu'il y a eu une campagne sur le thème «Fair-play», qui n'a cependant pas remporté un grand succès. Au Danemark, les contrôles sur les chantiers sont effectués par l'administration fiscale et la police. En Norvège, seule l'administration fiscale est compétente dans ce domaine. Aux Pays Bas, les autorités sociales collaborent avec l'administration fiscale. En France, c'est le Ministère du travail qui est responsable du contrôle du travail au noir.

Pour conclure, le vice-président Drude explique que chaque année, on effectue quatre contrôles pour différents points forts. Dans le cadre de ces contrôles, on obtient en général un pourcentage de réclamations de 20 à

30%. En Allemagne, le seul instrument efficace après constatation d'irrégularités consiste à ne plus prendre en compte les sociétés concernées lors de l'attribution de marchés publics.

Il faut retenir que l'administration douanière en Allemagne est la seule administration qui enregistre une croissance de ses effectifs.

Le Président du comité douanier explique encore une fois la future façon de procéder du comité douanier. Il convient de répondre aux thèmes de la résolution du comité douanier (page 3) de Budapest jusqu'à fin novembre pour les envoyer au secrétariat général. Ces explications seront ensuite traitées dans le cadre de la prochaine réunion du comité de la Présidence au mois de décembre. En répondant aux problèmes posés, les syndicats affiliés devraient également dire quelles sont les questions qui importent le plus pour eux et auxquelles ils accordent la priorité.

4. Rapports concernant le travail du comité douanier

Etant donné que le collègue Jorn Rise Andersen n'est pas présent et ne peut donc pas faire son rapport, c'est le nouveau Président du comité douanier, Klaus-Hilger Leprich, qui se penche encore une fois sur les thèmes principaux du procès-verbal de la dernière réunion du comité douanier.

Les collègues hollandais ont été les précurseurs pour ce qui est du dégazage de conteneurs. Selon les informations qu'ils ont fournies, il n'y a rien de nouveau à signaler dans ce domaine. Chez les collègues finlandais, on a abordé le thème de la fusion des contrôles douaniers et des frontières, sachant que les collègues finlandais ne savent pas encore ce qu'il est advenu de ce problème.

En Grande-Bretagne, les douanes et le fisc ont été fusionnés en 2005. Le vice-président de l'UFE, Peter Lockhart expose qu'à compter du mois d'août 2009, on a mis en place en Grande-Bretagne l'UK Border Agency. 4.500 postes des douanes, affectés auparavant au service de «Her Majesty Customs», dépendent maintenant du Ministère de l'intérieur (Home Ministry). En Grande-Bretagne, il y aura de nouvelles élections au mois de mai 2010 pour désigner un nouveau gouvernement.

Le collègue Alistair McLean explique qu'il faudra embaucher 500 personnes supplémentaires. Au total, on emploie 25.000 personnes. La PCS serait satisfaite de l'objectif fixé pour l'Agence.

Les collègues français expliquent qu'il y a eu une réforme radicale du système douanier. Auparavant, il y avait 250 bureaux des douanes. De nos jours, il n'y a plus que 60 bureaux des douanes et 100 petits postes de contrôle. Le nombre des douaniers diminue chaque année de 350 à 400 et cela doit se poursuivre au total jusqu'en 2011. Le nombre de postes affectés aux douanes dépend également des activités économiques. Jusqu'à fin 2011, le nombre de douaniers devra passer de 18.000 à seulement 17.400. Le 3 août 2009, en France, on a adopté une nouvelle loi sur la mobilité. Si un fonctionnaire refuse trois propositions de mutation, respectivement s'il refuse trois propositions en cas de changement nécessaire de poste, il peut être licencié. Il y aura des élections en France en 2012. En France, on procède à la réduction des effectifs uniquement par fluctuation. Il y a deux ans, on n'a pas remplacé 50 % du personnel partant et, aujourd'hui, on ne remplace pas 58 % des départs à la retraite. Au total, à la fin du dernier millénaire, il y avait 21.000 emplois dans les douanes et 250 bureaux des douanes (contre 60 services principaux des douanes et 100 petits postes de contrôle aujourd'hui). Mais durant la même période, le personnel des douanes a dû faire face à un nombre croissant de tâches, en particulier dans le domaine de la gestion des impôts environnementaux.

Le Président du comité douanier expose que les douanes sont responsables des affaires transfrontalières dans tous les Etats. Mais les initiateurs ne se sont pas penchés sur les répercussions des réductions d'effectifs, en particulier en ce qui concerne la qualité avec laquelle les douanes vont à l'avenir pouvoir continuer à effectuer les tâches qui leurs incombent. On doit se rendre compte du fait que l'inspection ne peut s'effectuer qu'une seule fois, à savoir aux frontières de l'U.E. Seules 8 à 10 % des importations sont inspectées par de petits bureaux des douanes. Pour les grands bureaux des douanes, le pourcentage d'inspections est inférieur à 1 %. Pour répondre au questionnaire, il est important d'exposer la situation sur le plan national. Ensuite, on pourra

regrouper toutes les réponses et confronter la Commission avec les résultats obtenus. Il est important d'appuyer les exigences par des faits concrets. Il est donc également important de répondre à la question de savoir comment les frontières extérieures seront contrôlées. Pour effectuer un travail convaincant, il ne suffit pas d'énoncer des allégations. Ces allégations doivent pouvoir être prouvées par des faits concrets de tous les Etats membres. La théorie est le Code douanier et l'autre question qui se pose est de savoir à quoi ressemble la réalité. Au cours de ces prochaines années, le comité douanier devrait se concentrer sur les tâches originaires des douanes. Il s'agit en particulier de l'import / export, de la façon de les traiter et de la formation nécessaire à cet effet. Mais en Europe, il y a encore d'autres enjeux. Sans contrôles physiques, on ne peut plus garantir la protection des citoyens. Si les citoyens doivent être protégés, on ne peut le faire qu'aux frontières, lorsque les marchandises traversent les frontières européennes pour la première fois. Il faut donc procéder à une analyse unitaire des risques au sein de l'Union européenne. Si on met seulement l'accent sur le/les ménage/s, cette sécurité n'est plus garantie. Il ne s'agit par ex. pas seulement de piraterie de marques mais aussi de prévention sanitaire. Ainsi, il faut aborder le problème des contrefaçons de médicaments, de pièces automobiles et de pièces pour l'aéronautique. Il est donc important de souligner le rôle crucial que les douanes jouent aux frontières extérieures.

Dans le cadre des campagnes européennes de relations publiques, on pourrait par ex. souligner efficacement la protection sanitaire pour communiquer cet aspect au grand public.

Le collègue Emiel Boriau explique à quel point les procédures douanières sont compliquées dans le cadre de contrôles de marchandises en Belgique. Ainsi, le fonctionnaire qui choisit d'effectuer une inspection ne l'effectue pas lui-même. Il notifie cette inspection à un autre service, plus éloigné, qui mandate à son tour un autre douanier du même bureau des douanes que celui du fonctionnaire à l'origine de ladite inspection pour qu'il effectue le contrôle. Il n'y a aucun feed-back.

Les collègues norvégiens expliquent que depuis le 01/01/2011, les douanes collaborent avec la police à la frontière et qu'elles apportent leur soutien à la police.

Pour ce qui est de l'Allemagne, le Président du comité douanier explique que depuis 10 ans, on a réduit les effectifs de 1 à 1,5 %. Ce n'est qu'à partir de 2010 qu'on ne procédera plus à une réduction des effectifs, et ce pour la première fois depuis 10 ans.

En ce qui concerne la Suisse, le vice-président Giordano Schera explique que son pays a signé l'accord de Schengen le 12/12/2008. Il n'y a donc plus de contrôles de personnes aux frontières mais on continue à contrôler les marchandises. Ces contrôles ne doivent pas être effectués à la frontière mais dans un rayon d'un kilomètre autour de la frontière. Contrairement aux craintes formulées auparavant, le marché suisse de l'emploi n'a pas été submergé de travailleurs étrangers (Polonais etc.).

5. Rapports des participants

Les rapports ont d'ores et déjà été exposés aux points 3 et 4 précités de l'ordre du jour.

6. Contrôles de l'argent liquide par les administrations douanières des Etats membres

Le vice-président Giordano Schera explique que, depuis un mois, la Suisse effectue également des contrôles de l'argent liquide.

Les collègues norvégiens exposent qu'on emploie trois chiens qui peuvent renifler l'argent.

Les collègues allemands expliquent qu'en Allemagne, on emploie également des chiens policiers qui peuvent renifler l'argent, ce qui a eu de bons résultats. Ainsi, à l'aéroport de Francfort, on a saisi 9 millions d'euros en un an.

A l'aéroport de Copenhague, on emploie également un chien pour trouver l'argent caché dans les bagages.

Les collègues britanniques expliquent que les chiens policiers ont également un grand succès en Grande-Bretagne. Ceux-ci dépendent de

l'UKBA. 50 % des fonds saisis sont de nouveau employés pour lutter contre la fraude.

Les collègues hongrois rapportent qu'on effectue également des contrôles d'argent liquide depuis le 15/06/2007 pour des montants à partir de 10.000 euros. Si l'argent n'est pas déclaré, il peut être saisi.

Pour ce qui est de l'Allemagne, on explique qu'on a introduit les contrôles d'argent liquide pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme et que les contrôles s'étendent également au non-paiement de prestations sociales. Les douanes disposent du droit de contrôle pour l'ensemble du territoire fédéral.

Les collègues luxembourgeois expliquent qu'on a connaissance que de 8 cas à l'aéroport de Luxembourg pour l'année 2008.

Les collègues belges expliquent que les douanes auraient le droit, mais pas le personnel nécessaire, pour procéder aux contrôles d'argent liquide et que ce problème ne se poserait donc pas.

7. Instructions concernant le traitement de conteneurs dégazés dans les Etats membres

Le Président du comité douanier explique qu'il faut partir du principe qu'un conteneur sur quatre est contaminé par des substances toxiques. La durée de conservation est parfois de plusieurs années et cela est catastrophique, en particulier dans le cas des matelas en matière plastique. Pour le port de Hambourg, il existe maintenant des instructions stipulant de ne plus ouvrir de conteneur s'il n'a pas été prouvé qu'il ne contient pas de substances toxiques. Pour contrôler la présence de substances toxiques avant d'ouvrir le conteneur, on utilise une sorte d'aspirateur balai, qui permet d'analyser l'air en l'espace de seulement 2 minutes. Les conteneurs sont purgés directement sur place. On connaît des cas où les conteneurs contenaient une dose mortelle de méthane chromique et il faut donc prendre un maximum de précautions pour la protection sur le lieu de travail. Un échantillonnage effectué sur 2.000 conteneurs a indiqué qu'un conteneur sur quatre contient des substances nocives pour la santé. Avec 10 millions de conteneurs par an dans le port de Hambourg, la menace doit être prise très au sérieux. Cette étude avec

l'échantillonnage de 2.000 conteneurs a été effectuée en collaboration avec l'Université de Hambourg. Le rapport de cette étude doit être transmis aux fédérations affiliées et être mis à disposition sur Internet après autorisation de la personne qui détient les droits d'auteur.

Le collègue Emiel Boriau de Belgique rapporte qu'il y aurait eu un incident avec un travailleur. Ensuite, un courrier a été envoyé à l'ensemble des fonctionnaires. A Anvers, on transborde chaque année 7 millions de conteneurs. Sinon, on ne savait pas que les conteneurs dégazés représentent un danger.

Les résultats de l'enquête de l'Université de Hambourg devaient dans un premier temps être traités confidentiellement mais l'Université de Hambourg a tenu à ce que les résultats soient publiés.

8. Piraterie de produits

Pour ce qui est de la République fédérale d'Allemagne, on explique que la piraterie de produits a augmenté de façon dramatique. En 1995, on a constaté 506 violations de droits de marques. En 2000, ce nombre s'est élevé à 3.178 et en 2008, on a déjà comptabilisé 10.888 contrefaçons de produits et violations de droits de marques/d'auteur. Il est étonnant de voir de quels pays proviennent ces produits. Ainsi, la Chine est impliquée pour 28,5 %, les Etats-Unis pour 18,5 % et la Thaïlande pour 17 %. A Munich, il existe un service central, équipé d'une banque de données.

Les collègues néerlandais expliquent qu'il existe également un service central aux Pays Bas. Dans un premier temps, le chargement est contrôlé par un fonctionnaire des douanes. Si ce dernier ne peut pas constater une contrefaçon lui-même, le produit est envoyé à un spécialiste et ensuite au propriétaire de la marque. La forte croissance dans le domaine de la piraterie de produits est certes du passé mais elle stagne à un niveau élevé. On constate une augmentation de la contrefaçon des médicaments et des pièces automobiles, comme les plaquettes de frein etc., où il s'agit de délits relevant du droit pénal.

Les collègues belges expliquent qu'ils ne disposent pas d'effectifs pour contrôler les contrefaçons de produits et que le personnel n'est pas suffisamment formé.

Les collègues de Grande-Bretagne expliquent qu'on souhaite durcir la façon de procéder. On veut en particulier lutter davantage contre la contrebande de tabac et de cigarettes, sachant que le principal fournisseur est ici la Chine.

En France, on a trouvé 4.800.000 produits contrefaits. Mais la France est plutôt un pays de transit, d'où le nombre élevé de produits contrefaits. On a obtenu de bons résultats dans le domaine de la lutte contre la piraterie de produits médicaux, par ex. en étroite collaboration avec Sanofi. Mais on trouve également de plus en plus d'appareils médicaux contrefaits.

Les collègues néerlandais expliquent qu'on ne peut saisir des marchandises probablement contrefaites que pendant 5 jours. Et on n'a pas le droit de saisir des marchandises appartenant à des personnes privées mais uniquement des marchandises appartenant à des entrepreneurs.

Les collègues danois expliquent qu'ils ont trop peu d'effectifs. Ils parlent d'un cas spectaculaire de 10 millions de cigarettes contrefaites de la marque «Prinz».

Les collègues hongrois expliquent que les marchandises de prédilection des faussaires sont des produits textiles, sans oublier l'héroïne, en provenance des ports de Croatie et de Slovénie, mais aussi de Turquie et de Pologne. La sécurité et la protection sanitaire sont fortement menacées. Il faut absolument définir une position juridique pour la saisie de marchandises. On trouve également de plus en plus de contrefaçons de produits, qui représentent un danger pour la santé.

9. Analyse des exposés / Discussions et objectifs pour le comité douanier jusqu'à la réunion de 2010

Le Président du comité douanier explique encore une fois la future façon de procéder de la Présidence, resp. du secrétariat général sur la base de l'actuelle réunion du comité douanier.

10. Divers

Le collègue Rigte Brouwer, des Pays-Bas, se retire du comité douanier étant donné qu'il part à la retraite. Il ne participera donc plus aux réunions

de l'UFE. Le Président du comité douanier, Klaus-Hilger Leprich, le remercie de sa précieuse collaboration au cours de ces dernières années.

11. Lieu et date de la prochaine réunion du comité douanier

La prochaine réunion du comité douanier est prévue, si nécessaire, au printemps/ au mois d'avril 2010.

Le Président du comité douanier, le collègue Klaus-Hilger Leprich, clôture la réunion à 18.00 heures, en remerciant chaleureusement les participants et les interprètes.